ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande de dissolution de La Cocarde étudiante

Question écrite n° 7149

Texte de la question

M. Thomas Portes alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la dangerosité du groupuscule « La Cocarde Étudiante ». Cette association étudiante d'extrême droite aux principes racistes, LGBTphobes et sexistes entend propager sa vision nauséabonde du monde. Créée en 2015 à la faculté de Paris 2 Assas, elle dispose désormais de 14 sections locales. Attentives au développement des mouvements d'extrême-droite en leur sein, les directions d'universités refusent, à juste titre, de référencer cette association. Néanmoins, leurs fractions multiplient les actions aux abords des lieux académiques, lycées et universités et sont particulièrement nocifs dans les campus lyonnais. En octobre 2022, la section lorientaise distribuait devant un lycée un tract discriminatoire qui s'adressait à ceux qui « s'opposent au mythe de l'immigration comme une chance pour la France » et invitait à « sortir de la bien-pensance » et à stopper les « délires LGBTQI + ». En novembre 2022, deux de ses membres sont poursuivis pour « dégradations graves, en réunion, au détriment d'un bien d'utilité publique et à finalité raciste » pour avoir appliqué une couche de peinture blanche sur une statue de Victor Hugo, jugeant sa couleur trop sombre. L'action a été revendiquée « À l'initiative des nationalistes locaux, la statue de Victor Hugo (...) a été restaurée et arbore désormais une belle couleur blanche, bien française, bien bisontine, bien XIXe siècle », sur le site de La Cocarde étudiante. Leurs membres s'en prennent également aux journalistes. En août 2022, la vidéo de l'agression d'un journaliste par des militants d'extrême-droite est diffusée en ligne, faisant paraître le responsable de La Cocarde étudiante de Besançon. Par ailleurs, l'un des référents lyonnais de La Cocarde était administrateur de la boucle Télégram « FR DETER » dans laquelle, des nationalistes et néonazis échangeaient des propos racistes et des appels à la violence contre des musulmans, des avocats, ou encore des élus. Les pratiques violentes de ces groupes exigent une réaction rapide et définitive. Ainsi, il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre et si, notamment, il envisage la dissolution administrative de ce groupuscule raciste.

Données clés

Auteur : M. Thomas Portes
Circonscription : Seine-Saint-Denis (3e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7149
Rubrique : Ordre public
Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer
Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 avril 2023, page 3263
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)